

Quelques réflexions sur les politiques publiques de vie étudiante en France

Introduction

Les éléments présentés ici sont une synthèse d'un travail de recherche effectué dans le cadre d'un mémoire de Master. Cette recherche a fait l'objet d'une dizaine d'auditions d'acteurs politiques universitaires (Présidents, Vice-Présidents), de responsables administratifs (à l'Université, dans un Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires etc.), d'élus locaux en collectivités, d'acteurs du champ de la "vie étudiante". De nombreux rapports et textes peuvent également être mobilisés comme objets d'étude afin de considérer la place que prennent les politiques publiques de vie étudiante dans les politiques d'Enseignement Supérieur en France.

Quelle vie étudiante pour quels acteurs ?

Le concept de "vie étudiante" en lui même mérite d'être discuté, au delà la perception que chacun d'entre nous peut en avoir comme conséquence de son propre vécu d'étudiant. Notre étude met en exergue trois tendances dans les discours des acteurs :

- une tendance à d'abord décrire la "vie étudiante" au travers des compétences qu'ils exercent
- une distinction entre "vie sur les campus" (très liée à l'environnement pédagogique) et vie "extra-campus"
- un argument systématique "d'attractivité" pour les acteurs, s'agissant des établissements comme des collectivités

Une grande diversité de thématiques relevant de la "vie étudiante" peut ainsi être décrite : logement, transports, santé, culture, vie associative et citoyenne, sport etc. Cette quantité conséquente de sujets induit ainsi un nombre important d'acteurs susceptibles d'intervenir, que nous nous proposons de classer en différentes catégories :

- les opérateurs de l'Etat : les établissements (notamment les universités et leurs services internes de sport, de santé, de culture etc.) comme lieux de formation, et le réseau des oeuvres venant (avec une mission claire d'égalité des chances) contribuer à offrir un environnement de vie de qualité aux étudiants (logement, restauration, aides sociales, culture etc.)
- les collectivités : bien que ne détenant pas de compétence explicite sur l'Enseignement Supérieur (et encore moins sur la "vie étudiante"), les collectivités sont naturellement (les représentants des collectivités ont tous estimé ce fait "incontournable") conduites à contribuer au champ de la vie étudiante, en particulier depuis les opérations U2000 et U3M¹. Leur implication est connue au travers d'outils de type CPER (Contrats de Projets Etat-Région), ainsi qu'au travers de la gestion de compétences qui leur sont propres et qui bénéficient aux étudiants : transports, logement, aide sociale etc.
- les étudiants et leurs associations : qu'ils s'agissent de "syndicats" ou d'associations à vocation sportive, culturelle, festive etc. elles contribuent à organiser le monde étudiant, à lui permettre de s'exprimer et de contribuer à l'évolution de son propre environnement
- enfin, les acteurs ont unanimement tenu à mentionner le milieu économique comme participant à la "vie étudiante" : en offrant des stages, des terrains

¹ Voir par exemple **Aust J.** (2007). « Le sacre des Présidents d'université. Une analyse de l'application des plans Université 2000 et Université du troisième millénaire en Rhône-Alpes », *Sociologie du travail* n°49

d'expérimentation, des partenariats pour les associations etc.

Vue la quantité importante d'acteurs susceptibles d'intervenir sur le champ de la vie étudiante, se pose ainsi une double question :

- comment chacun d'entre eux investit-il la "vie étudiante", en particulier au regard des autres missions qu'ils exercent et des autres publics qui les concernent ?
- quelles relations entretiennent-ils entre eux, et quels modes de régulation peuvent alors éventuellement intervenir ?

Un enjeu ressenti comme croissant pour des acteurs davantage en concurrence

Nous avons évoqué le concept "d'attractivité", systématiquement mentionné par les acteurs comme justifiant la nécessité de prendre davantage en charge la vie étudiante dans leurs politiques. Toutefois, cette notion mériterait d'être précisée : de quelle attractivité s'agit-il pour les étudiants, qu'est-ce qui justifie cette recherche d'attractivité ? S'agit-il d'accroître le nombre d'étudiants ? Rayonner en accroissant la part d'étudiants internationaux ? Pour attirer de meilleurs étudiants ?

La notion d'attractivité est également à mettre en résonance avec la concurrence et la compétition croissante auxquelles les établissements se sentent confrontés, ainsi d'ailleurs que les territoires à une échelle régionale, nationale, internationale. Ainsi la vie étudiante peut-elle être perçue comme en enjeu croissant dans un environnement concurrentiel, comme un avantage supplémentaire à offrir à un étudiant devant choisir son lieu/établissement d'étude (à offre de formation égale, la recherche d'une formation de qualité et en adéquation avec les attentes des étudiants restant le premier critère). Ceci nous invite à évoquer les classements de "villes étudiantes". Deux initiatives peuvent par exemple être étudiées : le classement du magazine "l'étudiant"² et le QS *Best student cities in the world*³ (qui place Paris en tête des "villes universitaires" dans le Monde, ce qui étonnera bien des observateurs). Outre les critiques méthodologiques qui peuvent naturellement être adressées à chacun d'entre eux et qui leur sont spécifiques, une remarque d'ensemble peut leur être faite : offrir une information comparative aux étudiants afin de leur permettre de "choisir" leur lieu d'étude ne doit pas éluder le fait que ce type de choix a un coût ("financier", "affectif" etc.) pour l'étudiant et sa famille⁴. L'étude des stratégies d'orientation ou résidentielles des étudiants montre d'ailleurs bien le poids de la recherche de "proximité" dans ces stratégies.

Enfin, il convient de remarquer que le champ de la vie étudiante n'implique pas que les seuls acteurs publics : les sandwicheries qui fleurissent autour des campus ou les logements étudiants du parc privé⁵ en sont autant d'exemples. La confrontation entre les activités gérées par le privé et celles du public peut être attendue comme étant un enjeu croissant : en témoigne par exemple une note de la Direction des Affaires Juridiques du Ministère de l'Enseignement Supérieur invitant les établissements à mettre le CROUS en concurrence avec d'autres opérateurs (par exemple pour exercer des activités de restauration sur un campus), en particulier privés.

Gérer des concurrences entre acteurs

2 <http://www.letudiant.fr/etudes/rendezvous--etudier-en-region/les-villes-ou-il-fait-bon-etudier.html>

3 <http://www.topuniversities.com/student-life/best-student-cities/2012/>

4 Voir par exemple Galland O. Verley E. Vourc'h R. (2011) *Les mondes étudiants*, La documentation française

5 Selon l'enquête "Condition de vie des étudiants" de l'Observatoire de la Vie Etudiante, le logement en cité universitaire du CROUS représente en moyenne 10% du logement étudiant en France.

La multiplicité des acteurs peut ponctuellement susciter des concurrences entre eux et des appétences des uns envers les compétences exercées par d'autres. Le flou institutionnel généré par les deux actes de décentralisation menés en France peut contribuer à expliquer⁶ l'émergence de situations de coopération / compétition. Ce point est à étudier avec attention, alors que la France s'apprête à s'engager dans un nouvel acte de décentralisation, ce qui favorise d'ailleurs les prises de paroles sur le sujet. Ainsi l'Association des Régions de France (ARF) plaide-t-elle pour un rôle de *leadership* politique accru en matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche, y compris en matière de vie étudiante et notamment de logement⁷.

Ces appétences peuvent également s'expliquer comme conjonction de différents éléments :

- le recouvrement des compétences de plusieurs acteurs sur un même champ : le triplet "SUAPS - AS - CRSU"⁸ constitue un exemple de trois acteurs souhaitant chacun contribuer au développement du sport universitaire de compétition, mais selon des approches différentes et des objectifs pas toujours compatibles

- la mise en concurrence des acteurs peut les inviter à vouloir exercer une prise plus directe sur des thématiques qui sont stratégiques pour eux mais dont ils n'ont pas la responsabilité propre. Les prises de position de certains présidents d'université sur la question du *leadership* en matière de logement peuvent être interprétées en ce sens

- des mécanismes de transferts de politiques publiques⁹, favorisés à la fois par le recours croissant aux pratiques de *benchmarking*¹⁰ et par le profil très "internationalisé" de certains acteurs

Ces concurrences peuvent faire l'objet d'une analyse fine, thématique par thématique, par exemple en recourant aux outils de la sociologie des organisations afin de cerner les enjeux propres de chacun des acteurs. Des mécanismes de régulation peuvent alors être imaginés. Le recours à des outils de type "conventions d'objectifs", "schémas directeurs" ou "contrats" (comme les CPER) se fait de plus en plus fréquent, y compris en matière de vie étudiante : reste à voir si le coût d'élaboration de ces supports n'excède pas leur bénéfice potentiel. Ces outils sont donc à considérer avec précaution, ou *a minima* en cohérence les uns avec les autres.

Conclusion

Si la "vie étudiante" apparaît comme un enjeu croissant dans les discours, le constat est plus complexe quant à son appropriation "dans les actes" : instruction "politique" interne aux acteurs, attribution de moyens, mise en oeuvre etc. Les récentes évolutions des politiques publiques en France et leurs perspectives interrogent notamment sur le rôle que doivent jouer chacun des acteurs, ainsi que sur les modes de régulation intervenant entre leurs politiques, et sur leur réelle adéquation aux besoins et attentes des étudiants : ne serait-ce que parce que le temps politique n'est que rarement en adéquation avec le temps étudiant.

6 Voir par exemple **Jean-Pierre Gaudin**. (1995). « Politiques urbaines et négociations territoriales. Quelle légitimité pour les réseaux de politiques publiques ? », in *Revue française de science politique*, 45e année, n°1 . pp. 31- 56

7 Voir les positions de l'ARF à l'occasion de la Conférence Nationale sur le Logement Etudiant en 2011

8 Le cas du sport à l'Université a d'ailleurs été largement abordé en 2008 dans le rapport "Le développement du sport à l'université" (appelé rapport "Auneau – Diagana") et appelant à la mise en place de guichets uniques avec les UFR de STAPS

9 Voir **Russeil**, (2010). « Transfert de politiques publiques », in Laurie Boussaguet et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po « Références », p. 640-650.

10 Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer l'appel à projets de l'Opération Campus (ou encore des Initiatives d'Excellences) qui invitait largement à s'inspirer de pratiques observables à l'étranger